

### RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Désignation Commerciale	Water-Based Glow-in-the-Dark Acrylic Paint – Aurora
N° - CAS	Non applicable.
N° CE	Non applicable.
No. D'Enregistrement d'REACH	Pas connu.

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Identifiée	PEINTURE
S Utilisations Déconseillées	Pas connu.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fabricant

Identification de la société	PandoraStocks Ltd
Adresse du Fabricant	13 Slipshatch Road Reigate Surrey England
Code postal	RH2 8HA
Téléphone:	+44 (0)7790 257947
Fax	Pas connu.
Email	<a href="mailto:info@pandorastocks.com">info@pandorastocks.com</a>
Heures de bureau	9am – 5pm (GMT)

##### Représentant unique

Identification de la société	CERTLabel UG
Adresse du Fournisseur	Mühlenstr. 8a Berlin Deutschland
Code postal	14167
Téléphone:	+49 (0)30 52006373
Fax	Pas connu.
Email	<a href="mailto:enquiry@certlabel.com">enquiry@certlabel.com</a>
Heures de bureau	9am – 5pm (GMT)

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tél. d'urgence	Pas connu.
Contacteur	Pas d'informations disponibles.

### RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Non classifié comme dangereux pour l'approvisionnement.

Selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Désignation Commerciale	PandoraStocks Limited Water-Based Glow-in-the-Dark Acrylic Paint
Pictogramme(s) de Danger	Aucun.
Mention(s) d'Avertissement	Aucun.
Mention(s) de Danger	Aucun.
Mention(s) de mise en garde	P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102: Tenir hors de portée des enfants. P103: Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

### 2.3 Autres dangers

Rien de connu.

### 2.4 Autres informations

Aucun.

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 Substances

COMPOSANT S DANGEREUX	N° CAS	N° CE / No. D'Enregistrement d'REACH	%W/W	Mention(s) de Danger	Pictogramme(s) de Danger
2-Propenoic acid, 2-methyl-, methyl ester, polymer with ethenylbenzene and 2-propenoic	25767-39-9		46-50	Non classé.	Aucun
Dialuminium strontium tetraoxide	12004-37-4	234-455-3	35-38	Skin Irrit. 2 H315 Eye Irrit. 2 H319 STOT SE 3 H335	GHS07
De l'eau	7732-18-5	231-791-2	8-11	Non classé	Aucun
glycérol	56-81-5	200-289-5	4-6	Non classé	Aucun
propane-1,2-diol	57-55-6	200-338-0	2-4	Non classé	Aucun

Ne contient pas de substances vPvB non classées.

Contient une substance non classées avec une limite d'exposition sur un lieu de travail en Union. Propane-1,2-diol total vapour and particulates (57-55-6) Glycerol, mist (56-81-5)

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le rubrique 16.

### 3.2 Mélanges

Non applicable.

## RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

Inhalation	S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Contact avec la Peau	Laver la peau à l'eau.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Contact avec les yeux Rincer les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes.  
Ingestion Rincer la bouche à l'eau.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Non attribué. Traiter symptomatiquement.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Peu probable mais si nécessaire administrer un traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'Extinction Appropriés Comme approprié pour combattre un feu environnant.

Moyens d'extinction inappropriés

Aucun.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non attribué. L'échauffement peut provoquer une décomposition.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Comme approprié pour combattre un feu environnant.

## RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pratiquer une ventilation adéquate. Porter des gants adaptés si un contact prolongé avec la peau est probable.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter de grandes quantités dans les eaux de surface ou dans les égouts.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Consulter Aussi les Rubrique 8, 13.

## RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pas connu.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage Ambiante.

Temps limite de stockage Stable dans les conditions normales.

Matières incompatibles Rien de connu.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

PEINTURES

## RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Limites d'exposition sur le

lieu de travail

Limites d'exposition sur le lieu de travail						
SUBSTANCE.	N° CAS	VLL T (VLE P o	VLL T (VLE P o	VLC T (ppm)	VLC T (mg/m <sup>3</sup> )	Remarque:
Propane-1,2-diol total vapour and particulates	57-55-6	150	474			
Propane-1,2-diol particulates	57-55-6		10			
Glycerol, mist	56-81-5		10			

Région	Source
Royaume-Uni	UK Workplace Exposure Limits EH40/2005 (Fourth edition, published 2020)

Remarque	Remarques

## 8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés Assurer une ventilation adéquate.

8.2.2. Équipements de protection individuelle



Protection des Yeux Portez des lunettes de protection avec protections latérales (EN ISO 16321-1).



Protection de la peau Non requis normalement.



Protection respiratoire Normalement, aucune protection respiratoire individuelle est nécessaire.



Risques thermiques Rien de connu.

8.2.3. Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement Ne pas jeter de grandes quantités dans les eaux de surface ou dans les égouts.

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide.  
Couleur Vert.  
Odeur AUCUN  
Point de fusion/point de congélation Pas connu.  
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition Pas connu.

Inflammabilité Pas connu.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Pas connu.

Point d'éclair Pas connu.

Température d'auto- inflammabilité

Pas connu.

Température de décomposition Pas connu. pH

≤ 8.1.

Viscosité Cinématique Pas connu.

Solubilité Solubilité (Eau) : Pas connu.  
Solubilité (Autre) : Pas connu.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Pas connu.

Pression de vapeur Pas connu.

Densité et/ou densité relative Pas connu. Densité

de vapeur relative Pas connu.

Caractéristiques des particules Pas connu.

### 9.2 Autres informations

Aucun.

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Non attribué.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu.

### 10.4 Conditions à éviter

Non attribué.

### 10.5 Matières incompatibles

Pas connu.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucuns produits de décomposition dangereux connus.

## RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - Ingestion Faible toxicité aiguë

Toxicité aiguë - Contact avec la Peau Faible toxicité aiguë

Toxicité aiguë - Inhalation Faible toxicité aiguë

Corrosion cutanée/irritation cutanée  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire  
Données sur la sensibilisation de la peau  
Données sur la sensibilisation respiratoire  
Mutagénicité sur les cellules germinales  
Non irritante Non irritante Non classé Non classé

Il n'y a aucune preuve de potentiel mutagène.

Cancérogénicité                      Aucune preuve d'action cancérogène.

Toxicité pour la reproduction      Non classé

L'allaitement                          Non classé

Toxicité spécifique pour  
certains organes cibles –  
exposition unique                      Non classé

Toxicité spécifique pour  
certains organes cibles –  
exposition répétée                      Non classé

Danger par aspiration                  Non classé

### 11.2 Informations sur les autres dangers

Pas connu.

## RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

Toxicité - Invertébrés  
aquatiques                              Peu toxique pour les invertébrés.

Toxicité - Poissons                      Peu toxique pour les poissons.

Toxicité - Algues                        Peu toxique pour les algues.

Toxicité - le compartiment  
sédiment                                  Non classé.

Toxicité - Milieu terrestre              Non classé.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas connu.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas connu.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Pas connu.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Pas connu.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Rien de connu.

**12.7 Autres effets néfastes**

Pas connu.

**RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Éliminer dans une décharge appropriée.

**13.2 Autres informations**

Pas de précautions spéciales requises pour ce produit.

**RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**Non classifié comme dangereux pour le transport.**

**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

Non applicable

**14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

Non applicable

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Non applicable

**14.4 Groupe d'emballage**

Non applicable

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Non classé comme Polluant Marin.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Pas connu

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'omi**

Pas connu

**RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Règlements Européens - Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation**

Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation	Non indiqué
REACH: L'annexe XIV des substances soumises à autorisation	Non indiqué

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

REACH: Annexe XVII Restrictions Dialuminium strontium tetraoxide (12004-37-4) applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux	
Le plan d'action continu communautaire (CoRAP)	Non indiqué
Règlement (UE) N° 2019/1021 du Parlement Européen et du Conseil concernant les polluants organiques persistants	Non indiqué
Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Non indiqué
Règlement (CE) N° 649/2012 du Non indiqué Parlement Européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux	Non indiqué

**Règlements nationaux**

Directive Seveso Rien de connu.  
Autres Pas connu.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique REACH n'a pas été réalisée.

**RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS**

Rubrique contenant des révisions ou mises à jour:

**LÉGENDE**

Pictogramme(s) de Danger Aucun.  
GHS07: SGH: Point d'exclamation

Classification des dangers Skin Irrit. 2 : Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2  
Eye Irrit. 2 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2  
STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

Mention(s) de Danger H315: Provoque une irritation cutanée.  
H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H335: Peut irriter les voies respiratoires.

Mention(s) de mise en garde Aucun.

Acronyme ETA : Estimations de la Toxicité Aiguë  
CAS : Chemical Abstracts Service  
CLP : Règlement (CE) n°1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges  
DNEL : Niveau dérivé sans effet (DNEL) CE :



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Communauté Européenne  
EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes VLLT :  
Valeurs limites d'exposition à long terme  
PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique  
PNEC : Concentration prévisible sans effet (PNEC)  
REACH : Enregistrement, Évaluation, Autorisation et Restriction des produits chimiques  
VLCT : Valeur limite d'exposition à court terme  
STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles vPvB :  
très Persistant et très Bioaccumulable

Principales références bibliographiques et les sources de données utilisées pour élaborer la

FDS

Conseils en matière de formation

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Formation régulière à la sécurité, le cas échéant

**Dégagements de responsabilité** Les informations contenues dans ce document ou fournies à des utilisateurs par d'autres moyens sont considérées comme exactes et sont données en toute bonne foi. Il est de la responsabilité des utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit à leur propre application particulière. CERTLabel UG ne donne aucune garantie quant à l'aptitude du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (légale ou autre) est exclue, sauf dans la mesure où l'exclusion est empêchée par la loi. CERTLabel UG n'accepte aucune responsabilité pour perte ou dommages (autre que celui résultant de la mort ou des blessures corporelles causées par un produit défectueux, si elle est avérée), résultant du recours à cette information. Liberté sous brevets, droits d'auteur, dessins et modèles ne peuvent pas être pris en charge.